

# Analyse de l'audit financier daté d'août 2014

## Les pages 1 à 8 présentent le cadre de l'étude

### 1<sup>ère</sup> page, 1<sup>er</sup> mensonge

Pour justifier son refus, **Monsieur Guille affirmait que cette étude était destinée à éclairer ses décisions futures** et, que donc, elle ne nous concernait pas.

[Voir la vidéo](#)

Hélas pour lui, dès la première page, le titre de l'étude vient démentir cette affirmation puisqu'il est dit que *le présent audit consiste en une analyse financière rétrospective de la commune de Villecresnes, portant sur les exercices 2008 à 2014, avec un triple objectif :*

- *Apprécier l'évolution de la situation financière de la Commune sur la période,*
- *Identifier les principaux ressorts, qu'il s'agisse d'éléments exogènes (communs aux autres collectivités locales comparables) ou endogènes (évolutions spécifiques à la Commune et/ou qui la différencieraient de ses homologues)*
- *Examiner la soutenabilité du budget primitif 2014, au vu tout à la fois de l'état des réalisations à mi année et des éléments de contexte macroéconomiques (s'agissant notamment de l'évolution des dotations d'Etat) connus à ce jour. (Page 3)*

Pas d'analyse de projets pluriannuels donc. D'ailleurs la facture le confirme : "*une mission d'assistance financière portant sur l'analyse des comptes 2008-2013 et sur la construction du budget 2014*" [\(Cliquer ici\)](#)

Monsieur Guille et ses avocats n'ont cependant pas hésité à déclarer au juge que le refus de donner ce document était lié à son aspect prospectif.

### Une volonté de l'auditeur (ou une commande ?) de minimiser les recettes par des retraitements choisis :

Des flux de recettes à caractère exceptionnel ou patrimonial ont été retraités, c'est-à-dire exclus de l'analyse, sous le prétexte qu'ils n'étaient pas récurrents. Ainsi plus de 3800 K€ de recettes n'ont pas été prises en considération, quand seulement 100 K€ ont subi le même sort en dépenses. Il s'agissait donc bien de minimiser l'épargne réalisée en éliminant les éléments exceptionnels et de tordre ainsi quelques ratios. (Page7)

## Les pages 9 à 13 traitent de l'épargne

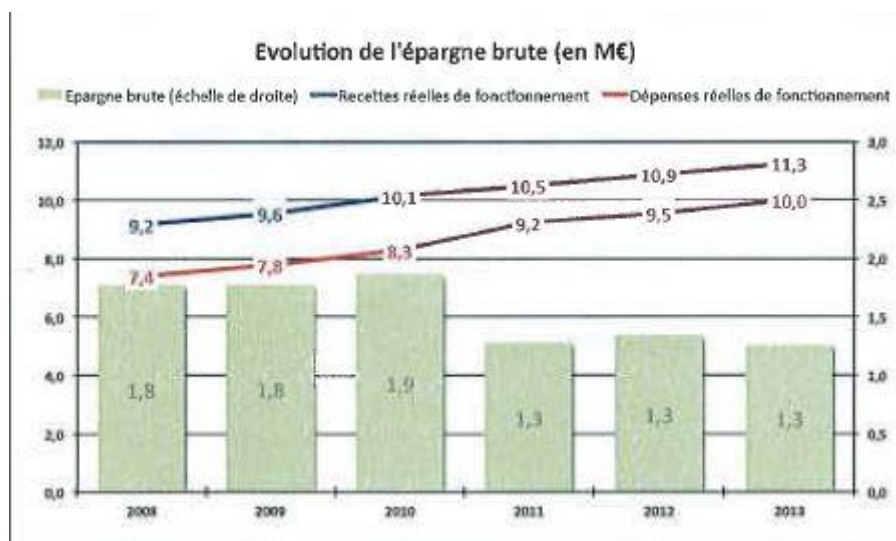
*“En 2013, l'épargne brute de la Commune de Villecresnes s'élève donc à 1,3 M€. Ceci représente 11,2% de ses recettes de fonctionnement. Tel niveau peut être qualifié de tout juste correct eu égard au seuil plancher acceptable dans l'absolu : 7% avec une première zone d'alerte autour de 10%, à la moyenne des collectivités comparables : 15,5% au sein de la strate démographique à laquelle la Commune appartient, 12,6% au sein de l'échantillon retenu (limité à la Région Ile-de-France) et 14,6% pour les autres communes membres du Plateau Briard.”*

Deux observations :

1. Pourquoi ne parler que de 2013 ?
2. Qualifier de “tout juste correct” un ratio à 11,2% quand la moyenne de l'échantillon n'est qu'à 12,6%, et le seuil plancher à 7%, n'est-ce pas vouloir absolument noircir une situation qui ne l'est pas vraiment ?

Plus loin on lit :

*“Entre 2008 et 2010, Villecresnes a conservé un taux d'épargne compris entre 18% et 19%, niveau qui pouvait alors être qualifié de très favorable, et qui positionnait la Commune à la fois très au-dessus des seuils planchers et au-delà de la moyenne des différents groupes démographiques auxquels elle pouvait être comparée. Un net décrochage est cependant intervenu en 2011, matérialisé par une baisse de 6 points du ratio, qui s'est ensuite stabilisé jusque 2013 sur une étiquette comprise entre 11% et 12%. (Effet investissements)”*



Il est très curieux d'attaquer une analyse financière globale par le concept d'épargne récurrente. En effet peut-on dire, dès ce stade, qu'une municipalité qui a beaucoup investi, qui a contenu la hausse de la dette, qui n'a pas eu recours à la hausse des impôts aurait failli ?

Le réinvestissement d'actifs réalisés (non pris en considération ici) ne constitue-t-il pas également une forme d'épargne différée ?

Une municipalité se doit d'utiliser ses ressources pour développer les services et les équipements mis à disposition des habitants, pas pour jouer au directeur de caisse d'épargne comme vient de le faire le maire de Villecresnes en 2015. (Des recettes exceptionnelles une hausse d'impôts et pas d'investissement)

## Les pages 14 à 37 traitent des recettes de fonctionnement

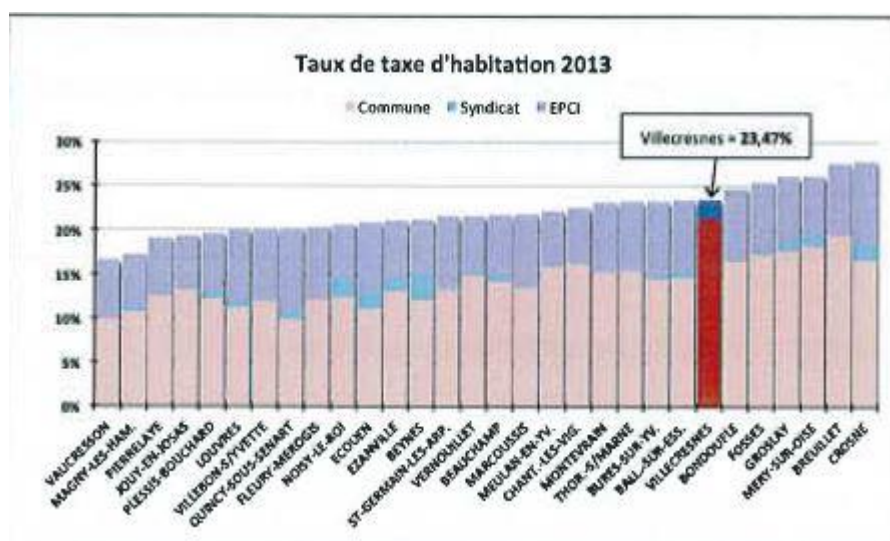
Une municipalité dispose de peu de moyens pour faire varier ses recettes. La fiscalité locale est pratiquement la seule possible. **Contrairement à Mr Guille nous avons renoncé à utiliser ce levier et, avec nous, les taux d'imposition sont restés inchangés pendant 6 années.**

L'autre grande recette, constituée des dotations, obéit à des règles de calcul complexes qui sont le fait des services de l'Etat

### A propos de impôts locaux

Ce passage de l'audit est intéressant car il montre que les experts consultés par Monsieur Guille ne lui ont pas conseillé d'augmenter nos impôts, puisqu'ils les trouvaient déjà élevés.

*"Avec un taux de taxe d'habitation de 21,32%, Villecresnes se situe au-dessus de la moyenne de la strate. " (Page 21)*



*En juxtaposant l'impact des taux votés par la Commune et celui moins visible de l'absence de mesure d'assiette, le niveau de pression fiscale appliqué sur le territoire ressort comme un peu plus élevé que celui observable dans les autres communes franciliennes qui appartiennent à la même strate démographique. En témoigne tout particulièrement son effort fiscal, qui s'établit à 1,07 en 2013, contre 0,99 au sein de l'échantillon." (Page 24)*

Monsieur Guille est passé outre cet avis. Nous avons toujours affirmé que Villecresnes était surexposé aux impôts locaux et c'est la raison pour laquelle nous avons figé la fiscalité locale pendant 6 ans et que nous étions engagés à faire de même jusqu'en 2020.

### Autres recettes- Les autres produits de tarification

Là c'est carrément un satisfecit donné au dynamisme de notre gestion :

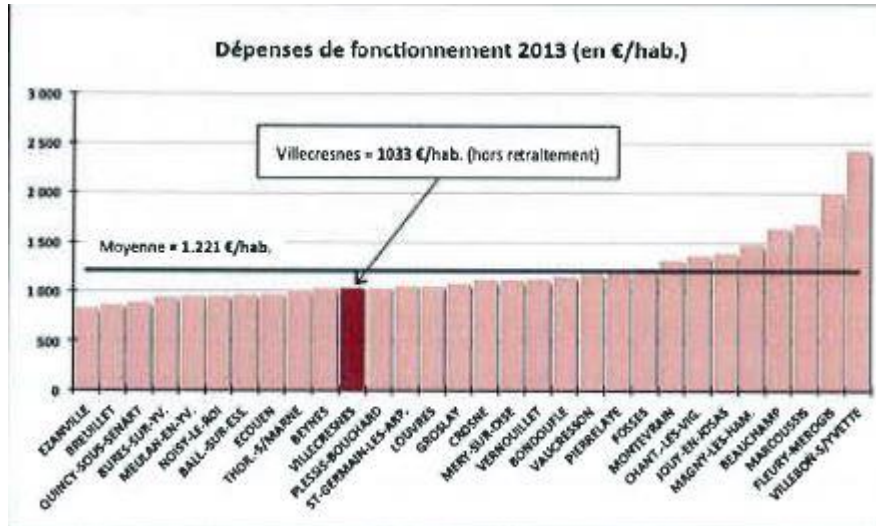
*"Les produits de tarification représentent 1 M€ en 2013, soit 9% des recettes de fonctionnement totales. Ils affichent un taux de croissance élevé sur la période 2008-2013, à hauteur de +4,7% par an. Ce dynamisme provient pour l'essentiel des redevances à caractère périscolaire, qui représentent plus de 70% des produits des services et ont été tirées à la hausse par le développement des cantines municipales, la montée en régime de la Maison de la petite enfance et les hausses tarifaires décidées par le conseil municipal." (Page 36)*

Bien sûr pas un mot dans le magazine municipal.

## Les pages 38 à 42 traitent des dépenses de fonctionnement

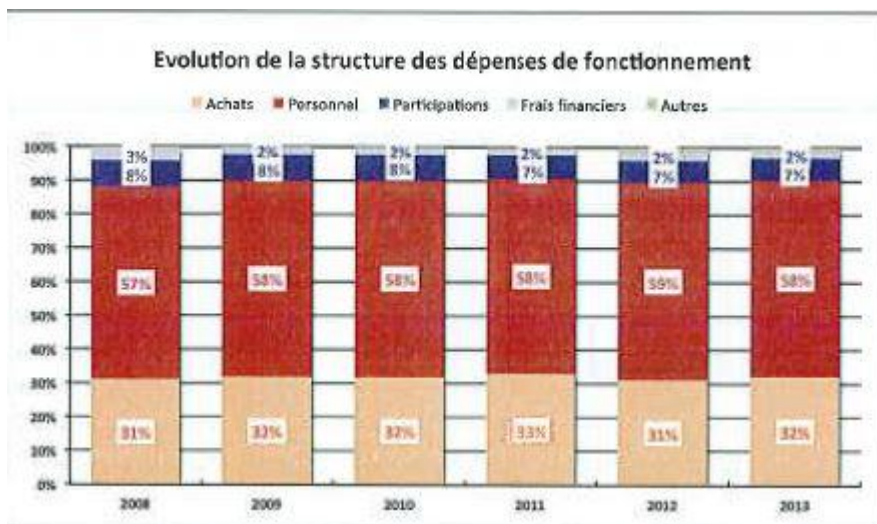
La grosse affaire de Monsieur Guille.

“Depuis 2008, les dépenses courantes ont progressé de +6,3% par an en moyenne, ce qui constitue un rythme de croissance élevé. L'augmentation a été particulièrement sensible en 2011 (+11,4%) - celle-ci constituant le principal facteur de dégradation de l'épargne brute” (Page 38)



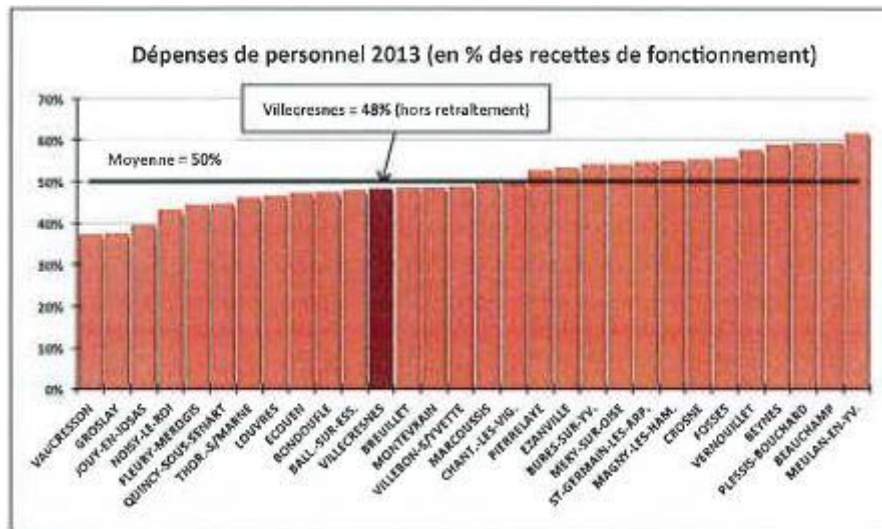
Ce positionnement n'est pas si mauvais !

“La structure des dépenses de fonctionnement est en outre restée pratiquement stable depuis 2008 : tout au plus peut-on relever l'amointrissement du poids des frais financiers à partir de 2011 (en lien avec le remboursement progressif de la dette bancaire de la Commune, cf. infra), et inversement la légère progression des dépenses de personnel.”



Où est le dérapage ?

“Les frais de personnel s'élèvent à 5,8 M€ en 2013, soit 52% de ses recettes de fonctionnement. Ce ratio positionne Villecresnes dans la moyenne de l'échantillon. Cette croissance a été alimentée par les recrutements opérés à cette période par la Commune sur plusieurs services municipaux.” (Pages 40 & 41)



Ces 3 graphiques sont éloquentes et prouvent toute la mauvaise foi de monsieur Guille : un niveau de dépenses inférieur à la moyenne (graphique 1), une structure de dépenses qui reste stable (graphique 2), des frais de personnel dans la moyenne de l'échantillon. Quel écart entre son discours et ce qu'on peut lire dans l'audit !

Bien sûr, nous avons fait le choix de créer les services dont notre ville avait besoin. (Maison de la petite enfance, police municipale, service propreté, administration générale). C'était une décision lucide qui n'a eu aucun impact négatif sur les projets d'investissement que nous portions. Malgré cela, et contrairement aux affirmations mensongères de Mr Guille, l'audit ne met pas en cause notre gestion.

## Les pages 43 à 45 traitent des investissements

Dans son article d'octobre 2014, Monsieur Guille évoque un sous-équipement de la commune.

**“Sur la période 2008/2013, un pic d'investissement de 5,2 M€ a été réalisé en 2010 (réalisation de travaux au sein de la Maison de la Petite enfance). Il s'agit du seul investissement majeur de la période, mais il est à noter que cet investissement était déjà programmé par la mandature précédente de Pierre-Jean Gravelle.”** Hormis 2010, la commune n'a pas connu de politique d'investissement, laissant année après année la ville s'appauvrir toujours plus en terme d'infrastructures”

Oublions le mensonge éhonté de l'investissement programmé par Monsieur Gravelle pour constater que les affirmations de Monsieur Guille sont, une fois encore, contredites par le graphique figurant dans le rapport d'audit mais non publié dans le magazine municipal.

Le tableau ci-dessous, dressé par le Cabinet KOPFLER montre près de 20 millions d'Euros d'investissement entre 2008 et 2013. Ce n'est pas mal pour une ville sous-équipée et cela aurait mérité d'être souligné.





Curieusement, pourtant, dans le rapport d'audit, on ne parle que de 2013 et de la maison de la petite enfance.

*“De fait, les investissements entrepris par la Ville se sont repliés en 2013, à rebours du cycle suivi par le bloc communal. Sur la période 2008-2013, les dépenses d'équipement municipales ont oscillé entre 1,7 M€ (en 2008) et 5,2 M€ (en 2010, du fait notamment de la réalisation de travaux importants au sein de la Maison de la petite enfance).” (Pages 43 & 44)*

#### Questions

- Pourquoi ces experts n'évoquent-ils que 2013 ?
- Pourquoi oublie-t-on d'évoquer dans ce chapitre tous les investissements réalisés (Maison de la petite enfance, reprise du site sportif du Bois d'Auteuil, achat du centre de loisirs, nouveaux espaces pour le tennis et le tir à l'arc, city-stade, maison des associations, jardins familiaux, 4 km de chaussée et 9 km de trottoirs.)

Cette absence de rigueur surprend, venant d'un spécialiste des finances. A moins qu'on n'ait pas osé contrarier le donneur d'ordre (ou payeur) ?

## Les pages 45 à 48 traitent de la dette

Dans son article d'octobre 2014, Monsieur Guille **invoque le doublement de l'endettement de la ville** pour installer l'idée d'une gestion calamiteuse de notre part, **mais dans l'audit, la musique est différente, car voici ce que l'on peut lire :**

*“Au 31 décembre 2013, l'encours total de la Ville s'élève ainsi à 5,6 M€, dont 5,1 M€ de dette bancaire et 0,5 M€ correspondant à l'achat du centre de loisirs. Ce montant correspond à une dette de 574 € par habitant, inférieure à la moyenne de l'échantillon retenu (878 €) et à celle de la strate démographique dans son ensemble (881 €). Le ratio de capacité de désendettement positionne la Ville à proximité de la moyenne des communes franciliennes comparables (5,3 ans) et de l'ensemble des communes de la state (4,9ans), mais encore à bonne distance des seuils couramment admis (plafond de 15 ans avec une première zone d'alerte autour de 10 ans). (Page 46)*

Et sur les charges financières

*L'évolution des charges financières a logiquement suivi celle de la dette bancaire municipale : baisse en 2009, progression régulière jusque 2012 puis repli amorcé en 2013. Lors de ce dernier exercice, les intérêts acquittés par la Ville atteignaient 184 k€, soit (selon les données de la DGCL) moins de 2% des recettes de fonctionnement. Un tel ratio peut être qualifié de satisfaisant, la zone de risque en la matière se situant plutôt au-delà de 4%. De fait, depuis 2009, l'écart entre le taux d'épargne brute et le taux d'épargne de gestion, qui illustre en creux le poids du service de la dette au sein de la section de fonctionnement, n'a jamais excédé 2 points. (Page 41)*

On est loin, très loin des affirmations de Mr Guille

## Les pages 49 à 56 traitent du budget 2014

Le fameux article d'octobre 2014 disait à propos du budget en cours : **“concrètement, ce budget 2014 se heurte à la fois à une sous-évaluation de certaines dépenses et à la perte néanmoins connue de certaines recettes inscrites au budget, l'écart avoisinant les 3,6 M€”**

L'audit évoque également un risque de sous-estimation des dépenses de fonctionnement.

*“Selon les informations recueillies auprès des services de la Commune, si la prévision formée s'agissant du chapitre 011 apparaît “tenable” au vu de l'état de réalisation des crédits au 31 juillet (1,7 M €), les économies réalisées reposent pour l'essentiel sur des “coups de rabot”, si bien que leur pérennisation au-delà de l'exercice s'avérera probablement délicate.”*

*Inversement - toujours selon les informations transmises par les services de la Commune - les 5,9 M € affectés aux frais de personnel sont sous-dimensionnés et n'intègrent pas l'impact de plusieurs mesures qui devraient normalement les tirer à la hausse (embauches intervenues en 2013, revalorisation des rémunérations des catégories C, progression des charges sociales. L'insuffisance de crédits est évaluée à 0,2 M€” (Page 51)*

On nous reprochait donc d'avoir sous-estimé les dépenses 2014 et surestimé les recettes. Quelle a été la réalité ?

- Les dépenses prévues au budget 2014 étaient de 11,08 M€ tandis que le réel fût de 11,21 M€. Il y a donc bien eu sous-estimation de 130000 €.
- Les recettes prévues au budget 2014 étaient de 11,63 M€ tandis que les recettes réellement perçues furent de 11,99 €. Là c'est un excédent de 360000 € qui est dégagé.

Au final ces 230000 € supplémentaires viennent, une fois de plus, contredire des prédictions partisans et un discours politique sans réalité. C'était d'ailleurs inscrit dans le rapport d'audit, mais superbement ignoré par monsieur Guille dans son article à charge : *“Relevons toutefois que des hypothèses prudentes ont été retenues pour plusieurs autres postes de recettes, qui pourront faciliter l'intégration de la moins-value correspondante au sein du budget” (page 52)*

Reste la question des affirmations du maire sur la réalité de la vente des terrains du Bois Prie Dieu. Il s'agit d'un mensonge de plus de la part de celui qui pensait avoir ainsi trouvé un argument pour justifier sa hausse d'impôts.

La réalité c'est que la promesse de vente était effective, dès 2012, pour un montant sensiblement supérieur à celui finalement consenti par Mr Guille. Un rendez-vous était prévu chez le notaire, quelques semaines après les élections, pour la vente définitive car nous avons arrêté des

dispositions qui auraient permis d'atteindre les seuils exigés. Mais comme souvent Mr Guille a voulu remettre en cause un dossier qui était bouclé.

Sa démonstration d'octobre 2014 fait pschitt !

## Les pages 57 & 58 proposent une synthèse

Quelles étaient les conclusions de l'article rédigé par Monsieur Guille en octobre 2014, pour rendre compte de cet audit

**“En conséquence, le rapport d’audit met très clairement en lumière une détérioration globale des ratios de notre commune passant d’une situation verte en 2008 à une situation orange en 2013.”**

On ne trouve pourtant rien de tel dans ce qui est écrit dans le rapport d'audit

*“La Commune de Villecresnes affiche une situation financière encore acceptable au terme de l'exercice 2013, qui se caractérise par un endettement qui demeure proportionné à sa capacité de remboursement : les 5.6 M€ de dette détenus par la Ville (dont 5,1 M€ d'emprunts bancaires et 0,5 M€ restant à régler au titre de l'acquisition du centre de loisirs) représentent en effet 4.5 années d'épargne brute, loin du seuil maximal de 15 ans assigné au ratio de capacité de désendettement. Une situation plus contrainte en fonctionnement, dont témoigne le taux d'épargne brute de la Commune qui à 11.2% est certes encore éloigné du seuil minimal de 7% mais apparaît plus dégradé que la moyenne des communes comparables.” (Page 57)*

Est-il nécessaire de dire davantage que cette conclusion du cabinet KOPFLER ? A elle seule, cette conclusion permet de mieux comprendre la raison pour laquelle le maire, s'est autant arc-bouté sur son refus de publier ce document.

**Le rapport KOPFLER ne lui convenait pas. Qu'à cela ne tienne : il n'en publiera qu'un compte-rendu rédigé par lui-même.**

C'était sans compter sur notre ténacité et sur la justice